

Nice, le 22 décembre 2017

Le Recteur de l'Académie,
Chancelier des Universités

à

Destinataires
(cf liste jointe)

Rectorat
de l'académie de Nice

Délégation Académique à
la Formation
Professionnelle Initiale et
Continue

DAFPIC

Affaire suivie par :
DP/CT

Téléphone
04 93 53 82 24

Télécopie
04 93 53 28 96

Courriel
dafpic@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

**Objet : Recrutement 2018-2019 des Conseillères et des Conseillers en
Formation Continue**

Références : - Décret n° 90-426 du 22 mai 1990
- Note de service n° 90-129 du 14 juin 1990

Je vous informe qu'un recrutement de Conseillères et Conseillers en Formation Continue (CFC) aura lieu pour la rentrée 2018.

Tous les personnels titulaires appartenant à un corps de catégorie A relevant du Ministre chargé de l'Éducation nationale peuvent faire acte de candidature (cf. article 2 du décret n° 90.426 du 22 mai 1990).

Les personnels contractuels peuvent, conformément au décret n° 93.412 du 19 mars 1993, faire acte de candidature.

Des réunions d'information sur la fonction de Conseillère et de Conseiller en Formation Continue et les conditions d'exercice de ses missions sont organisées dans chacun des départements.

Ces réunions seront animées par des conseillers en formation continue. Elles se tiendront aux lieux (une pièce d'identité vous sera demandée à l'accueil de l'établissement) et dates ci-après :

ALPES MARITIMES

Lycée Parc Impérial
Salle 1^{er} étage – Bât. C
Locaux du GRETA Tourisme
Hôtellerie

2, avenue Paul Arène
06050 NICE

mercredi 21 Février 2018

VAR

Collège Jacques PREVERT
Salle du CDI

Boulevard de Peymarlier
83460 LES ARCS

mercredi 21 Février 2018



Elles permettront aux candidats de s'informer, en particulier auprès de Conseillères et de Conseillers en Formation Continue en exercice, sur les conditions dans lesquelles ils accomplissent leurs missions et d'obtenir des réponses aux questions qui les préoccupent.

LES DOSSIERS DE CANDIDATURE POURRONT ETRE RETIRES A PARTIR

DU MERCREDI 21 FEVRIER 2018

2 / 2

- lors des réunions d'information,
- **auprès de la DAFPIC,**
- par téléchargement sur le site <http://www.ac-nice.fr>

L'ensemble du dossier devra être adressé
AU PLUS TARD LE 23 MARS 2018
selon les modalités suivantes

➤ Pour les Candidats Hors Éducation nationale : Dossier à établir en 1 seul exemplaire et à adresser directement à :

☞ Rectorat - DAFPIC, 53 avenue Cap de Croix - 06181 NICE Cedex 2

➤ Pour les Candidats Éducation nationale (Hors Académie de Nice) : Dossier à établir en 2 exemplaires :

1 exemplaire du dossier sans avis hiérarchique est à adresser directement à :

☞ Rectorat - DAFPIC, 53 avenue Cap de Croix - 06181 NICE Cedex 2

1 second exemplaire muni de l'avis du supérieur hiérarchique et de l'inspecteur concerné (IA-IPR ou IEN-ET ou IEN de circonscription), est à adresser à :

☞ Rectorat - DAFPIC, 53 avenue Cap de Croix - 06181 NICE Cedex 2.

➤ Pour les Candidats Éducation nationale (Académie de Nice) : Dossier à établir en 2 exemplaires :

1 exemplaire du dossier sans avis hiérarchique est à adresser directement à :

☞ Rectorat - DAFPIC, 53 avenue Cap de Croix - 06181 NICE Cedex 2.

1 second exemplaire muni de l'avis du supérieur hiérarchique est à adresser à :

☞ l'inspecteur concerné (IA-IPR ou IEN-ET ou IEN de circonscription).

Vous voudrez bien assurer la meilleure diffusion de cette circulaire par affichage dans les établissements scolaires et dans tous les services administratifs.

Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'Académie

Pierre-Raoul VERNISSE

Emmanuel ETHIS

Liste des destinataires concernant le recrutement 2018-2019 des conseillères et des conseillers en formation continue

Monsieur l'inspecteur d'Académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Alpes-Maritimes

Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Var

Madame le président de l'Université de Nice – Sophia Antipolis

Monsieur le président de l'Université de Toulon

Monsieur le président de l'Université Côte d'Azur

Madame la directrice territoriale du réseau CANOPÉ PACA

Monsieur le directeur du CROUS

Madame la doyenne des IA-IPR

Monsieur le doyen des IEN EG ET

Madame la doyenne des IEN du premier degré

Madame la cheffe du SAIO

Mesdames et Messieurs les IA – IPR

Mesdames et Messieurs les IEN – EG ET

Mesdames et Messieurs les IEN du premier degré

Messieurs les chefs d'établissement support de GRETA

Mesdames et Messieurs les directeurs des CIO

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré

Mesdames et Messieurs les chefs de département et de service du Rectorat

Mesdames et Messieurs les conseillers en Formation Continue